LE POINT EN RECHERCHE

Juillet 2010 Série socio-économique 10-011

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 5 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité. Il dresse le profil des personnes ayant déclaré avoir une incapacité liée à des troubles d'apprentissage. Les données servant à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités du quotidien.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du *Point en recherche* porte uniquement sur la population âgée de 15 ans ou plus. Les données présentées ici et dans les numéros subséquents de cette série sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 945 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue[1] »; les voici :

- Mobilité
- Agilité
- Vision
- Ouïe
- Parole ou communication
- Déficience intellectuelle

[1] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Incapacité liée à l'apprentissage

L'EPLA de 2001 définit une personne ayant une incapacité liée à l'apprentissage comme une personne qui a de façon générale de la difficulté à apprendre et/ou qui a été diagnostiquée par un enseignant, un médecin ou autre professionnel de la santé comme ayant des troubles d'apprentissage.

Le terme « troubles d'apprentissage » a commencé à être employé au début des années 1960, dans le système d'éducation. Au départ, l'accent a été mis sur l'identification des élèves touchés. Par conséquent, on disposait de peu de documentation sur les Canadiens plus âgés qui avaient cessé d'étudier.

La définition d'incapacité utilisée par l'EPLA diffère de celle adoptée par l'Association canadienne des troubles de l'apprentissage (ACTA)[2]. Selon l'ACTA, une personne ne peut avoir des troubles d'apprentissage et une déficience intellectuelle à la fois. L'EPLA ne fait pas cette distinction et accepte les réponses données aux questions concernant la nature et la portée de l'incapacité. Sur les 442 000 individus ayant des troubles d'apprentissage, 93 400, ou 21 %, déclarent également avoir une déficience intellectuelle.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[3] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[4].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[5].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

---

[2] Pour connaître cette définition, consulter le www.pacfold.ca/download/WhatIs/fr/Definition.pdf.

[3] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, nº 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[4] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; et par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[5] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage

De toutes les personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, environ 442 000, ou 13 %, ont des troubles d'apprentissage (voir le tableau 1).

Le pourcentage des personnes ayant des troubles d'apprentissage varie selon les provinces. Le plus élevé s'observe au Québec (environ 14 %) et le plus faible, au Nouveau-Brunswick (environ 10 %). (Voir le tableau 2.)

Tableau 1 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus, selon le type d'incapacité, 2001

	Nombre	(%)
Incapacités, tous types confondus	3 352 300	100,0
Ouïe	1 013 700	30,2
Vision	586 800	17,5
Parole ou communication	356 300	10,6
Mobilité ou agilité	2 692 800	80,3
Douleur	2 332 300	69,6
Apprentissage	442 000	13,2
Mémoire	414 900	12,4
Déficience intellectuelle	117 000	3,5
Troubles émotifs ou psychologiques	517 700	15,4
Nature inconnue	94 400	2,8

La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 2 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles d'apprentissage, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus		% ayant des troubles d'apprentissage
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant des troubles d'apprentissage	
CANADA	3 352 300	442 000	13.2%
Terre-Neuve-et-Labrador	57 500	7 500	13.0%
Île-du-Prince-Édouard	17 500	2 200	12.6%
Nouvelle-Écosse	144 300	16 600	11.5%
Nouveau-Brunswick	97 500	10 100	10.4%
Québec	560 100	79 400	14.2%
Ontario	1 413 900	193 400	13.7%
Manitoba	133 400	15 800	11.8%
Saskatchewan	110 100	14 600	13.8%
Alberta	320 200	37 300	11.6%
Colombie-Britannique	497 700	65 200	13.1%

Source : EPLA de 2001

Âge et sexe

Les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage sont en moyenne plus jeunes (46 ans) que celles déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (59 ans)[6]. Les femmes avec des troubles d'apprentissage sont un peu plus âgées que les hommes (47 ans, comparativement à 46 ans). Le pourcentage des personnes ayant des troubles d'apprentissage diminue avec l'âge et ce phénomène s'observe tant chez les hommes que chez les femmes. Alors que 44 % des personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité ont des troubles d'apprentissage, seulement 5 % des personnes de 65 ans ou plus ont ces mêmes troubles (voir le tableau 3).

La proportion d'hommes ayant une incapacité qui déclarent avoir une incapacité liée à l'apprentissage est plus élevée que chez les femmes (16 % et 11 %, respectivement), et ce, dans tous les groupes d'âge. Ces résultats concordent avec ceux d'autres recherches indiquant que les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'avoir des troubles d'apprentissage[7]. La différence la plus marquée est enregistrée chez les 15 à 24 ans.

[6] Tel que mentionné précédemment, le concept de troubles d'apprentissage a vu le jour au début des années 1960 dans le système d'éducation, il n'est donc pas étonnant que les personnes ayant des troubles d'apprentissage soient, en moyenne, beaucoup plus jeunes que la population ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

[7] N. Badian, « Reading disability defined as a discrepancy between listening and reading comprehension: A longitudinal study of stability, gender differences and prevalence », *Journal of Learning Disabilities* **32**(2), 1999, p .138 à 148.

Tableau 3 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles d'apprentissage, selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sex	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus: ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	Personnes âgées de 15 ans ou plus: ayant des troubles d'apprentissage	% ayant des troubles d'apprent-issage
Les deux sexes	15 ans ou plus	3 352 300	442 000	13,2
	De 15 à 24 ans	148 000	65 400	44,2
	De 25 à 44 ans	618 300	142 600	23,1
	De 45 à 64 ans	1 162 700	161 300	13,9
	65 ans ou plus	1 423 200	72 600	5,1
Hommes	15 ans ou plus	1 487 800	242 900	16,3
	De 15 à 24 ans	73 000	38 900	53,3
	De 25 à 44 ans	283 900	78 300	27,6
	De 45 à 64 ans	541 400	85 800	15,8
	65 ans ou plus	589 500	39 800	6,8
Femmes	15 ans ou plus	1 864 500	199 100	10,7
	De 15 à 24 ans	75 000	26 500	35,3
	De 25 à 44 ans	334 400	64 300	19,2 %
	De 45 à 64 ans	621 300	75 600	12,2 %
	65 ans ou plus	833 700	32 800	3,9 %

Source: 2001 PALS

Gravité de l'incapacité

Environ 73 % des gens ayant des troubles d'apprentissage ont une incapacité grave ou très grave, comparativement à 41 % de l'ensemble de ceux déclarant une incapacité (voir le tableau 4).

Des différences existent lorsque l'on examine les données selon les groupes d'âge. Chez les personnes de 15 à 24 ans, 49 % des personnes ayant des troubles d'apprentissage ont une incapacité grave ou très grave, par rapport à 30 % des personnes du même groupe d'âge ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Tableau 4 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, ou ayant des troubles d'apprentissage, selon la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	Personnes âgées de 15 ans ou plus: ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (Nombre)	(%)	Personnes âgées de 15 ans ou plus: ayant des troubles d'apprentissage (Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	3 352 300	100,0	442 000	100,0
Légère	1 134 800	33,9	49 800	11,3
Modérée	838 800	25,0	69 600	15,7
Grave	903 500	27,0	140 100	31,7
Très grave	475 100	14,2	182 500	41,3

Source: 2001 PALS

Caractéristiques du logement des personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Au pays, 22 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement. Cette proportion est plus élevée que dans la population sans incapacité (9 %), de même que dans la population déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (17 %). (Voir le tableau 5.) Le pourcentage varie considérablement d'une province à l'autre; le plus faible est observé au Nouveau-Brunswick (14 %) et le plus élevé, en Colombie-Britannique (32 %).

Milieux urbain et rural

La probabilité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est plus forte dans les centres urbains qu'en milieu rural, quel que soit le type d'incapacité (17 %, contre 13 %), et le risque est également plus élevé pour les personnes sans incapacité (10 %, comparativement à 6 %). Cependant, l'écart est quasi inexistant entre les personnes ayant des troubles d'apprentissage vivant en milieu rural et celles résidant en région urbaine (une proportion d'environ 22 % dans les deux cas).

Tableau 5 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	563 900	16,8	95 700	21,7	1 757 000	9,1
Terre-Neuve-et-Labrador	10 700	18,5	1 600	21,3	35 900	10,3
Île-du-Prince-Édouard	2 500	14,5	400	18,2	6 600	7,8
Nouvelle-Écosse	25 100	17,4	3 400	20,5	55 000	9,6
Nouveau-Brunswick	11 700	12,0	1 400	13,9	31 800	6,7
Québec	89 200	15,9	19 500	24,6	376 300	7,4
Ontario	247 800	17,5	34 400	17,8	772 900	10,5
Manitoba	17 300	13,0	3 500	22,2	40 600	6,6
Saskatchewan	12 400	11,3	2 500	17,1	31 100	6,4
Alberta	45 100	14,1	7 900	21,2	124 800	7,1
Colombie-Britannique	102 000	20,5	21 100	32,4	282 100	11,2

Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

More d'occupation du logement	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	563 900	16,8	95 700	21,7	1 757 000	9,1
Logement appartenant à un membre de la famille	202 300	8,9	30 300	11,4	673 500	4,8
Logement locatif	361 600	33,6	65 400	37,2	1 083 400	21,1

Source : EPLA de 2001

Mode d'occupation du logement

Plus d'un tiers (37 %) des personnes ayant des troubles d'apprentissage qui vivent dans un logement locatif sont en situation de besoins impérieux, comparativement à 11 % de celles qui ont également des troubles d'apprentissage mais qui résident dans un logement appartenant à un membre de la famille (voir le tableau 6).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

La proportion d'hommes et de femmes ayant des troubles d'apprentissage et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux est pratiquement égale (voir le tableau 7). À titre de comparaison, 62 % des personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, et éprouvant de tels besoins sont des femmes, et cette proportion est de 58 % chez les personnes sans incapacité.

Les hommes ayant des troubles d'apprentissage et présentant des besoins impérieux en matière de logement sont généralement plus jeunes que les femmes : plus de la moitié d'entre eux (55 %) sont âgés de 45 ans ou moins, alors que la proportion correspondante est de 48 % chez les femmes. La différence la plus marquée entre les hommes et les femmes ayant une incapacité liée à l'apprentissage et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux s'observe dans le groupe des personnes âgées de 65 ans ou plus, où les proportions atteignent seulement 8 % chez les hommes, comparativement à 15 % chez les femmes (voir le tableau 7).

Tableau 7 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'Âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	15 ans ou plus	563 900	100,0	95 700	100,0	1 757 000	100,0
	De 15 à 24 ans	26 500	4,7	11 800	12,3	386 100	22,0
	De 25 à 44 ans	120 700	21,4	37 400	39,1	755 200	43,0
	De 45 à 64 ans	199 200	35,3	35 500	37,1	402 000	22,9
	65 ans ou plus	217 500	38,6	11 000	11,5	213 700	12,2
Hommes	15 ans ou plus	211 800	100,0	47 700	100,0	745 100	100,0
	De 15 à 24 ans	11 500	5,4	6 800	14,3	182 200	24,5
	De 25 à 44 ans	51 900	24,5	19 300	40,5	317 200	42,6
	De 45 à 64 ans	90 300	42,6	17 700	37,1	181 200	24,3
	65 ans ou plus	58 100	27,4	3 900	8,2	64 600	8,7
Femmes	15 ans ou plus	352 000	100,0	48 100	100,0	1 011 800	100,0
	De 15 à 24 ans	15 100	4,3	5 100	10,6	204 000	20,2
	De 25 à 44 ans	68 700	19,5	18 100	37,6	438 000	43,3
	De 45 à 64 ans	108 900	30,9	17 800	37,0	220 800	21,8
	65 ans ou plus	159 400	45,3	7 100	14,8	149 100	14,7

Source : EPLA de 2001

Situation des particuliers dans le ménage

Environ 40 % des personnes ayant des troubles d'apprentissage qui sont en situation de besoin impérieux vivent seules, une proportion qui est toutefois plus faible que celle de l'ensemble des personnes ayant une incapacité (46 %), mais bien plus élevée que celle des personnes sans incapacité (21 %). (Voir le tableau 8.)

Statut d'immigrant

Parmi la population de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, 13 % sont des immigrants, comparativement à 37 % des personnes sans incapacité (voir le tableau 9).

Tableau 8 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et leur situation dans le ménage, 2001

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	563 900	100,0	95 700	100,0	1 757 000	100,0
Personnes seules	261 900	46,4	37 800	39,5	370 300	21,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	38 500	6,8	8 000	8,4	125 800	7,2
Familles monoparentales	89 300	15,8	19 500	20,4	407 400	23,2
Couples sans enfants	103 200	18,3	9 000	9,4	241 000	13,7
Couples avec enfants	70 900	12,6	21 500	22,5	612 300	34,8

Source : EPLA de 2001

Tableau 9 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant, 2001

Statut d'immigrant	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
1500 Shea Road	563 900	100,0%	95 700	100,0%	1 757 000	100,0%
Non-immigrant	426 500	75,6%	82 900	86,6%	1 106 900	63,0%
Immigrant	134 400	24,4%	14 800	13,4%	650 100	37,0%

Source: EPLA de 2001

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 15 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	96 936 $ ou plus
Revenu élevé :	67 812 $ à 96 935 $
Revenu intermédiaire :	46 896 $ à 67 811 $
Revenu modéré :	27 418 $ à 46 895 $
Revenu faible :	Moins de 27 418 $

Revenu du ménage

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la grande majorité des personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un faible revenu : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 90 % chez les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage, comparativement à 77 % chez les personnes sans incapacité (voir l'encadré et le tableau 10).

Sources de revenu personnel

Parmi la population ayant une incapacité liée à l'apprentissage et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, seulement 18 % déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, c'est près d'une personne sur deux (48 %). (Voir le tableau 11.) De plus, les personnes qui ont de la difficulté à apprendre et qui font partie d'un ménage présentant des besoins impérieux sont moins susceptibles que les personnes sans incapacité de déclarer un emploi autonome comme source de revenu (2 %, comparativement à 7 %). Les différences observées dans la structure par âge des deux populations expliquent en partie les écarts de revenus provenant d'un emploi.

Tableau 10 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

Quintile de revenu du ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous quintiles de revenu confondus	563 900	100,0	95 700	100,0	1 757 000	100,0
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (46 896 $ ou plus)	*	*	*	*	27 200	1,5
Modéré (de 27 418 $ à 46 895 $)	59 000	10,5	9 600	10,0	383 100	21,8
Revenu faible (moins de 27 418 $)	501 500	88,9	86 100	90,0	1 346 600	76,6

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

Un pourcentage élevé des personnes vivant des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement compte au moins un revenu de sources publiques[8]. Environ 88 % des personnes ayant des troubles d'apprentissage et éprouvant des besoins impérieux ont des revenus de sources publiques, contre 82 % chez les personnes sans incapacité ayant de tels besoins (voir le tableau 11).

Tableau 11 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et les sources de revenu personnel, 2001

Sources de revenu personnel	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes sources de revenu confondues	563 900	100,0	95 700	100,0	1 757 700	100,0
Traitements et salaires	93 800	16,6	17 500	18,3	843 100	48,0
Revenu d'un travail autonome	20 500	3,6	2 100	2,2	128 400	7,3
Revenu provenant de sources publiques	532 300	94,4	83 700	87,5	1 434 500	81,6
Autre revenu (pension de retraite; dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne; pension alimentaire pour enfants ou autre type de pension; bourses d'études; etc.)	28 500	5,1	3 500	3,7	121 100	6,9

La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une source de revenu.
Source : EPLA de 2001

[8] Par revenu de sources publiques, on entend entre autres la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-emploi, les suppléments de revenu accordés par la province et les prestations d'aide sociale.

Tableau 12 Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles d'apprentissage			sans incapacité		
	(Nombre)	(%)	et présentant des besoins impérieux en matière de logement	(Nombre)	(%)	et présentant des besoins impérieux en matière de logement
Canada – Tous niveaux de scolarité confondus	95 700	100,0	21,7	1 757 000	100,0	9,1
Diplôme d'études secondaires non obtenu	50 500	52,8	21,9	708 000	40,3	13,2
Diplôme d'études secondaires	10 500	11,0	21,0	247 400	14,1	8,7
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	3 700	3,9	22,3	53 300	3,0	8,0
Autre diplôme non universitaire	21 400	22,4	22,3	378 900	21,6	7,5
Études universitaires, sans obtention d'un grade	5 600	5,9	19,4	173 600	9,9	8,3
Baccalauréat et études supérieures	4 100	4,3	20,8	195 800	11,1	6,0

Source : EPLA de 2001

Niveau de scolarité

Dans le cas des individus ayant des troubles d'apprentissage en situation de besoins impérieux, 53 % n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité. De plus, seulement 10 % de cette population a déjà fréquenté l'université (avec ou sans obtention d'un grade), comparativement à 21 % des personnes sans incapacité (voir le tableau 12).

Dans le groupe des 25 à 44 ans ayant des troubles d'apprentissage et vivant en situation de besoins impérieux, 42 % des individus n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 29 % chez les personnes sans incapacité.

Le niveau de scolarité atteint a peu d'incidence sur la proportion de la population vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux chez les personnes ayant des troubles d'apprentissage (voir le tableau 12).

État de santé

Plus de la moitié (54 %) des personnes qui ont des troubles d'apprentissage et vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « mauvais », comparativement à 48 % chez l'ensemble des individus ayant une incapacité (voir le tableau 13).

Tableau 13 Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon le type d'incapacité et l'état de santé général, 2001

État de santé général	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	Ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant des troubles d'apprentissage	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	563 900	100,0	95 700	100,0
Excellent	21 300	3,8	5 300	5,5
Très bon	92 000	16,3	11 400	11,9
Bon	157 100	27,9	21 600	22,6
Moyen	174 300	30,9	33 900	35,4
Mauvais	95 400	16,9	18 200	19,0
Non déclaré, refus ou ne sait pas	23 900	4,2	5 300	5,5

Source : EPLA de 2001

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage

Caractéristiques générales

- Environ 13 % des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité déclarent avoir des troubles d'apprentissage. La proportion varie toutefois selon les provinces : elle est comprise entre 10 % au Nouveau-Brunswick et 14 % au Québec.
- Contrairement aux autres incapacités, le pourcentage des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage diminue avec l'âge, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.
- Le pourcentage de personnes ayant une incapacité qui déclarent avoir des troubles d'apprentissage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (16 % et 11 %, respectivement).
- Près de trois personnes sur quatre (73 %) ayant des troubles d'apprentissage ont une incapacité grave ou très grave.

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Caractéristiques du logement

- Au pays, 22 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 9 % de la population sans incapacité. La proportion varie grandement d'une province à l'autre; la plus élevée (32 %) est enregistrée en Colombie-Britannique et la plus faible (14 %), au Nouveau-Brunswick.
- La probabilité de vivre dans un ménage locataire présentant des besoins impérieux est plus élevée pour les personnes ayant des troubles d'apprentissage (37 %) que pour les personnes sans incapacité (21 %).
- Les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage vivant dans un logement appartenant à un membre de la famille sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (11 %) que les personnes sans incapacité (5 %).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- Les hommes ayant des troubles d'apprentissage et vivant en situation de besoins impérieux sont habituellement plus jeunes que les femmes : plus de la moitié (55 %) de ces hommes ont moins de 45 ans, comparativement à 48 % des femmes dans la même situation. Seulement 8 % des hommes ont 65 ans ou plus, comparativement à 15 % des femmes.

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles d'apprentissage et éprouvant des besoins impérieux, 40 % habitent seules, contre 21 % des individus sans incapacité.

- Treize pour cent des personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement sont des immigrants, par rapport à 37 % des personnes sans incapacité.

- La majorité (90 %) des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles d'apprentissage et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement se situent dans le quintile de revenu le plus faible, c'est-à-dire celui regroupant les ménages dont le revenu avant impôt est inférieur à 27 418 $.

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage et éprouvant des besoins impérieux, 18 % déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, comparativement à 48 % des personnes sans incapacité éprouvant des besoins comparables.

- Dans le cas des individus ayant des troubles d'apprentissage en situation de besoins impérieux, 53 % n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité.

- Cinquante-quatre pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage et présentant des besoins impérieux considèrent leur état de santé « moyen » ou « mauvais ».

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 07-07-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67042